

## Le contrat local d'engagement contre la précarité énergétique sur le département de Paris (CLE 75)

### DESCRIPTIF

Le Département de Paris a signé en mai 2011 le CLE 75 avec la CNAV, le CASVP et 3 SACICAP. Egalement signataire, l'APC évalue depuis octobre 2011 les situations sociales et techniques des ménages identifiés en précarité énergétique par les professionnels de l'action sociale (informés au préalable). Les solutions proposées (usages, remise d'équipements, financement travaux...) sont adaptées aux situations rencontrées.



### RÉSULTATS ATTENDUS / OBTENUS

#### Actions menées par l'APC

- 37 structures de l'action sociale rencontrées et plus de 850 professionnels informés depuis juin 2011
- 309 ménages identifiés
- 136 visites à domicile réalisées depuis Novembre 2011

#### Actions menées avec les opérateurs de l'habitat

- 14 propriétaires occupants orientés vers le programme Habiter Mieux\*
- 138 k€ de travaux subventionnés à 78% via les aides ANAH, Ville de Paris et Habiter Mieux Statut d'occupation des ménages identifiés

### PARTENAIRES DU PROJET

Département de Paris, Caisse Nationale Assurance Vieillesse (CNAV), Centre Action Sociale Ville de Paris (CASVP), 3 Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété (SACICAP), ANAH

### CONTACT

[precarite.energetique@apc-paris.com](mailto:precarite.energetique@apc-paris.com)